

- **FORUM SUR LE DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE**
  - **IAPC**
    - **Fredericton**
    - **Dimanche 23 août 2009**

**Panel sur le genre:**

***Yasmina Chouakri***

***Consultante en condition féminine***

- **Numéro et nom de l'initiative**
  - **Niger-015**
- **Renforcement des capacités du Ministère de la promotion de la femme du Niger et des hauts dirigeants du gouvernement du Niger en vue de l'application de la politique nationale genre et de son plan d'action décennal**

***13 novembre 2008 - 12 janvier 2009***

## **Activités réalisées dans le cadre de l'initiative**

**Activité 1: Élaborer une grille d'Analyse différenciée entre les Sexes (ADS) propre au Niger**

**Activité 2 : Sous la direction du MPF/PE mettre sur pied trois projets pilotes en collaboration avec trois ministères clés tels la Santé, Hydraulique et l'Éducation afin de conjuguer la théorie à la pratique.**

**Élaboré**  
**par le Comité interministériel en ADS**  
**mis en place**  
**par**  
**le Ministère de la Promotion**  
**de la Femme et de la Protection de l'Enfant**

*Décembre 2008*

**Avec l'appui de**

***Déploiements pour le Développement  
Démocratique (DDD)***

**Institut d'administration publique du  
Canada (IAPC)**

**et**

**Conseil du Statut de la Femme du  
Québec (CSF)**

# Contexte en genre lors du déroulement de l'initiative

## *Situation des femmes au Niger*

### *Entre analphabétisme, pauvreté et fécondité galopante*

- ***Selon le PNUD en 2008, « 63 % de la population vivent en deçà du seuil de pauvreté monétaire et 34 % dans l'extrême pauvreté. La pauvreté est principalement rurale et féminine. Près de 2 nigériens sur 3 sont pauvres, plus de 4 pauvres sur 5 vivent en milieu rural et 3 pauvres sur 4 sont des femmes au foyer et inactifs ».***

- **Selon le FNUAP (2003), le taux de fécondité était de 8 enfants par femme. Le taux de mortalité maternelle était de 700 décès pour 100 000 naissances vivantes.**
- **On constate un faible accès des femmes et des jeunes filles aux services de santé reproductive (qui est soumise à l'autorisation du mari ou du père) et aux informations sur le sujet. Ce qui explique la très faible utilisation des méthodes de planification familiale (4,6% des femmes en union).**

**Le taux d'analphabétisme féminin, qui est de 92% reste extrêmement haut.**

- **Le faible niveau d'éducation des femmes et leur taux d'analphabétisme les empêche de connaître leurs droits au Niger. Le taux de scolarisation des garçons est en effet disproportionné par rapport à celui des filles et des femmes, dont le taux d'achèvement du cycle de scolarité reste très bas.**

# Contexte socio-juridique

- **Les textes juridiques au Niger sont toujours discriminatoires à l'égard des femmes. Le processus d'élaboration du code de la famille n'est pas encore achevé à cause de conceptions discriminatoires à l'égard des femmes fortement ancrées socialement.**
- **Les droits des femmes ne sont donc pas garantis par la loi et ils sont surtout régis par la coutume et les traditions. Or, selon la loi coutumière, les hommes sont supérieurs aux femmes, et celles-ci ne sont que des citoyens de seconde classe au Niger.**

- **En matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes, le Niger a procédé en 2003 à la réforme de son code pénal et de son code de procédure pénale et les infractions relatives aux crimes et délits d'esclavage, aux mutilations sexuelles et au harcèlement sexuel sont actuellement punies par la loi.**
- **Pourtant, dans la pratique, l'application ne suit pas. Si des mesures législatives ont été prises pour réduire les dispositions discriminatoires, la coutume reste la loi pratiquée par les populations.**

# Politique nationale de promotion de la femme

- **Le Gouvernement nigérien a adopté en 1996 une Politique Nationale de Promotion de la Femme. L'un des premiers résultats concrets de cette politique avait été l'instauration d'une " Loi des quotas " qui fixe la représentation minimale des femmes à 25% au sein du Parlement, du Gouvernement et de la haute administration.**
- **Ces mesures sont restées largement inappliquées jusqu'à aujourd'hui. Malgré les quotas fixés par la loi, seuls 13 % des sièges à l'Assemblée nationale sont occupés par des femmes.**

- **Selon l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), seulement 22 % des 46 906 agents de l'État, sont des femmes et elles occupent en majorité les postes subalternes.**
- **À titre d'exemple, au ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant (MPF/PE) que nous avons appuyé, la majorité des directions du ministère sont occupées par des hommes. Et selon des informations non confirmées, seule la direction de la promotion de la femme serait occupée par une femme.**

# Mandat du MPF/PE et stratégie d'implantation de l'ADS au Niger

**Selon les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans la promotion du genre dans la Politique Nationale de Genre (PNG), le MPF/PE est un organe technique de coordination et de facilitation ayant notamment en charge ou pour mandat :**

- **la promotion et le pilotage de la mise en œuvre la PNG (p35-36)**
- **l'orientation, la planification, la programmation, la coordination, l'appui-conseil, le suivi et l'évaluation, le plaidoyer et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la PNG (p36)**
- **Le MPF/PE a également comme rôle de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'opérationnalisation de la PNG**
- **Enfin, le MPF/PE assure la présidence du Comité technique de suivi-évaluation composé des points focaux genre ministériels, de représentants de la société civile, de l'INS, etc. (p39)**
- **Selon la PNG, il est enfin proposé la mise en place d'un Observatoire National de la Promotion du Genre (ONPG), comme organe autonome de contrôle de l'effectivité de la prise en compte du genre au Niger.**

# Stratégie prévue de mise en œuvre de l'ADS

Il est donc bien dans le mandat du MPF/PE de développer une stratégie de mise en œuvre du genre au niveau décisionnaire par un renforcement des capacités en genre de tous les acteurs majeurs et influents de la société politique et des personnels étatiques de direction, de conception, de planification et de mise en œuvre.

## Étapes prévues:

- **Mise en place d'un Comité interministériel sur l'ADS**
- **Élaboration d'une grille ADS propre au Niger sur la base d'une consultation et d'une participation des membres du Comité**
- **Mise en place de trois projets pilotes avec trois ministères : Éducation, Santé, Hydraulique**
- **Élaboration d'outils de sensibilisation et de formation en ADS, s'adressant aux élu(e)s, secrétaires généraux, président(e)s d'organismes, gestionnaires, conseillères et des conseillers en communication, personnel professionnel qui participe à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et au suivi des projets**
- **Formation et implantation de l'ADS aux autres ministères et organismes ainsi qu'aux instances locales et régionales**
- **Évaluation de l'instauration de cette approche et de ses effets.**

# Le Comité interministériel en ADS

## Composition:

- Points focaux genre de différents ministères: Santé, Éducation, Hydraulique, Communication.
- Cadres du ministère de la Promotion de la femme/Protection de l'enfant: Direction de la promotion de la femme, Direction de la statistique, Direction Études et programmation
- Représentant du Réseau genre du Parlement

## Mandat:

- Élaboration de la Grille ADS
- Faire du plaidoyer auprès d'autres acteurs et actrices influents-es et stratégiques
- Élaboration d'outils de formation et de sensibilisation
- Formation participative de formatrices et formateurs
- Suivi et évaluation

## Représentation hommes/femmes:

- Objectif paritaire

# Premier constat

- **Les Fonctionnaires élaborent des politiques, des programmes ou des projets, comme s'ils étaient toujours d'intérêt général et neutres. Or, ce n'est pas le cas, au niveau des résultats.**
- **Les politiques, programmes et projets peuvent avoir des incidences différentes sur les hommes et sur les femmes.**

**Dans quel secteur utilise-t-on  
l'ADS?**

**L'ADS intéresse les pratiques  
gouvernementales et  
paragouvernementales**

# Qui utilise l'ADS?

**Les décisionnaires ainsi que les professionnels qui :**

- **participent à l'élaboration de politiques, de programmes et de projets**
- **participent à la planification et à la conception des interventions gouvernementales ou paragouvernementales**
- **participent à l'administration ou à la mise en œuvre des interventions gouvernementales ou paragouvernementales**
- **participent à des interventions gouvernementales ou paragouvernementales**
- **participent au processus d'élaboration de politiques ou à des recherches qui orientent les interventions gouvernementales ou paragouvernementales à tous les paliers**

# **Pourquoi intéresse-t-elle ces secteurs?**

**Parce que l'ADS est utilisée au début de tout processus de planification, d'élaboration de politique, de programme, de projet.**

# **Pourquoi l'ADS?**

**L'ADS tient compte des réalités différentes que vivent les femmes et les hommes.**

**L'ADS assure un meilleur gouvernement en faisant participer tant les hommes que les femmes, en corrigeant la discrimination et en visant l'équité entre les sexes.**

**L'ADS tente de prévoir à l'avance les impacts différents que peuvent avoir des politiques, des programmes ou des projet, sur les hommes et sur les femmes.**

# Définition de l'ADS

**L'ADS est le moyen privilégié d'intégrer l'approche genre dans le processus d'élaboration des lois, des politiques et des programmes conformément aux engagements de la Conférence de Beijing en 1995\***

\* La plate-forme globale d'action adoptée invitait les gouvernements et les autres acteurs à: «encourager l'adoption de mesures énergiques et visibles visant à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes afin d'en analyser les conséquences sur les hommes et sur les femmes, respectivement, avant toute prise de décision».

# Quand utiliser l'ADS?

- L'ADS est utilisée au début de tout processus de planification, d'élaboration de politique, de programme, de projet
- L'ADS s'effectue aussi au cours des différentes étapes d'un projet :
  - l'élaboration
  - la mise en œuvre
  - l'évaluation
  - le suivi.

# Comment définir un projet?

**Un projet peut être défini par :**

- **une loi**
- **un règlement**
- **une politique**
- **un programme**
- **une mesure**
- **un service à l'intention des citoyennes et des citoyens**
- **etc.**

# **Implantation de l'ADS dans un projet**

## **Modèle des phases habituelles de réalisation d'un projet**

- 1- Déterminer la problématique et les enjeux et faire la recherche**
- 2- Établir les objectifs et les indicateurs**
- 3- Élaborer les scénarios menant à la prise de décision / Communiquer et consulter**
- 4- Concevoir le projet**
- 5- Mettre en oeuvre le projet**
- 6- Faire le suivi et l'évaluation du projet**

# L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales au Québec\*

- **1-Dresser l'état de la problématique et des enjeux en y intégrant des données quantitatives et qualitatives selon le sexe.**
- **2-Déterminer les objectifs et les indicateurs en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes.**
- **3-Élaborer des scénarios et faire des recommandations aux autorités en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes. / Déterminer les stratégies de consultation et de communication afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des femmes et des hommes.**
- **4-Tenir compte des besoins des femmes et des hommes lors de la conception du projet. Établir un plan d'action et des activités opérationnelles.**
- **5-Déterminer la stratégie de mise en œuvre et les ressources nécessaires afin que les femmes et les hommes profitent du projet de façon équitable.**
- **6-S'assurer que la collecte, l'analyse et l'interprétation de l'information ainsi que les recommandations tiennent compte des femmes et des hommes.**

---

● \* Guide synthèse. Secrétariat à la condition féminine. Gouvernement du Québec. 2007. P.10-11

# Comment intégrer l'ADS dans un projet au Niger?

- 1-Dresser l'état de la problématique et des enjeux prioritaires en y intégrant des données quantitatives et qualitatives fiables, désagrégées selon le sexe et validées par l'ensemble des acteurs concernés.**
- 2-Déterminer les objectifs et les indicateurs réalistes et réalisables en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes.**
- 3-Élaborer des scénarios et faire des recommandations aux autorités en tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes**
- 4-Déterminer les stratégies de consultation et de communication afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes.**

- 5-Concevoir le projet en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes. Établir un plan d'action et des activités opérationnelles en tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes.**
- 6-Déterminer la stratégie de mise en œuvre et les ressources nécessaires afin que les femmes et les hommes profitent du projet de façon équitable.**
- 7-Faire le suivi et l'évaluation du projet en s'assurant que la collecte, l'analyse et l'interprétation de l'information ainsi que les recommandations tiennent compte des femmes et des hommes. Au besoin, rectifier à travers une prise en compte réelle des besoins spécifiques des hommes et des femmes.**
- 8-S'assurer de la pérennisation des actions et des acquis mis en œuvre par un projet en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes par la création d'un dispositif administratif de suivi.**

# Conditions de réussite à l'implantation de l'ADS au Niger

- L'engagement des hautes autorités politiques à mettre en œuvre l'ADS.
- L'affirmation de l'égalité de toutes et de tous devant la loi telle que garantie par la Constitution de 1999.
- La réaffirmation de l'égalité des chances et de l'équité entre les femmes et les hommes dans une perspective de transformation des rapports sociaux.
- L'appropriation de l'ADS par les acteurs et actrices concerné(e)s.
- La reconnaissance que l'absence d'analyse différenciée (ADS) selon les sexes affecte également les hommes.
- Une approche de communication adaptée aux autorités politiques et aux cadres de l'administration afin de favoriser une connaissance commune de l'ADS et une responsabilité partagée.

- **La constitution d'un sous-comité composé de secrétaires généraux, inspecteurs généraux des services et directeurs généraux, etc., afin d'appuyer l'implantation de l'ADS.**
- **Introduire progressivement l'ADS en tenant compte des résistances dues à la culture et aux façons de faire des ministères et organismes sectoriels ainsi que les organisations de la société civile.**
- **La disponibilité de données désagrégées selon les sexes en fonction des problématiques traitées.**
- **L'adhésion des décisionnaires et gestionnaires.**
- **La sensibilisation en priorité du Réseau parlementaire genre.**
- **Un soutien et un accompagnement adapté aux décisionnaires et aux gestionnaires.**
- **Le maintien des liens avec tous les groupes de la société civile intéressés par l'évolution des pratiques en ADS et afin de favoriser la transparence de l'action gouvernementale.**

- **Un plan d'implantation.**
- **L'application systématique de l'ADS dans le processus de planification (analyse, élaboration, mise en oeuvre, suivi et évaluation ) des projets , plans, programmes de développement.**
- **Un suivi des résultats et des impacts.**
- **La mise en place d'un observatoire genre ou ADS.**
- **L'échange d'information et le partage d'expertise sur les plans local, régional, national et international permettant la création de réseaux.**
- **L'appui technique et financier de partenaires au développement.**

# Contraintes à l'implantation de l'ADS au Niger

- **Insuffisance de volonté politique**
- **Interprétation erronée de certains préceptes religieux**
- **Maintien ou renforcement de certaines valeurs traditionnelles rétrogrades**
- **Sous représentation des femmes dans les instances décisionnelles**
- **L'absence de code de statut personnel favorable à l'équité des genres**
- **Réserves concernant la CEDEF**
- **Insuffisance de ressources**
- **Non ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et du Peuple relatif aux droits des femmes.**
- **Faible adhésion de certains groupes sociaux au principe de l'équité et de l'égalité de genre**
- **Insuffisance de l'application des textes juridiques (Constitution, lois, etc.), favorables à l'équité et l'égalité de genre.**

# **Défis majeurs pour la Collecte de données désagrégées selon les sexes**

- Disponibilité et utilisation de données ventilées selon les sexes.**
- Partenariat avec l'INS**
- Développement et utilisation de banques de données sexuées propres à tous les ministères et les organismes publics, parapublics et privés qui doivent aussi les rendre disponibles à d'autres ministères, organismes, institutions de recherches et autres acteurs intervenants dans le domaine, etc..**

# Recommandations en matière de collectes de données

- Renforcer les capacités des directions de la statistique des ministères sectoriels en matière de données désagrégées selon le sexe.
- Renforcer les capacités de l'INS en matière d'ADS.
- Systématiser la production de données désagrégées selon les sexes par les directions de la statistique des ministères et de l'INS.
- Recourir à des données et analyses qualitatives différenciées selon les sexes.
- Mobiliser des ressources supplémentaires.
- Favoriser l'échange d'expériences avec des pays suffisamment avancés dans ce domaine.

# Projets pilotes

- **Trois projets pilotes ont été mis en place sous l'égide du MPF/PE avec la participation des représentants des trois ministères concernés :**
- **Éducation, Hydraulique et Santé.**

# Étude de cas

1-**Enjeu** : Problématique : exemples : analphabétisme, accès à la santé, entrepreneuriat, handicap visuel, etc.

2-**Projet** : Loi, programme, règlement, mesure, politique, service à l'intention des citoyennes et des citoyens, etc.

3-**Application de l'ADS** : À partir des informations données, ce programme tient-il compte de l'ADS?

4-**Recommandations** : À partir d'une application de l'ADS, élaborer les recommandations qui s'imposent.



- **MERCI DE VOTRE ATTENTION**